

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE

Réunion du 19 avril 2021

**APPEL A PROJETS ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE 2021 -
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA
BIODIVERSITÉ**

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Agence Française pour la Biodiversité et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ont été regroupés au 1^{er} janvier 2020 pour former l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). Cette structure contribue à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique.

Dans le cadre du Plan de Relance, l'OFB est chargé de mettre en œuvre des actions du volet « restauration écologiques pour la préservation et la valorisation des territoires » chiffré à 19 millions d'euros d'aides au total pour les années 2021 et 2022. Un 5^{ème} appel à projets Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) est ainsi proposé par l'OFB consacrant, à l'échelle nationale, 4,05 millions d'euros au financement de cette démarche portée par des communes et des intercommunalités volontaires.

Dispositif créé en 2010 à l'initiative du Ministère en charge de l'Environnement, l'ABC constitue un véritable outil stratégique de l'action locale. Bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, il offre une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire observé, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel et sensibiliser les acteurs et habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Dans le cadre de sa politique communale de préservation et de restauration de la biodiversité en milieu urbain, la Ville de Mantes-la-Jolie porte une attention particulière sur le secteur des îles. En effet, l'île l'Aumône constitue un joyau naturel assez méconnu du grand public et doté d'une grande diversité de milieux favorables à la biodiversité. Le dernier bilan écologique sur ce secteur a été réalisé par le conservatoire botanique national du bassin parisien il y a plus de 15 ans. Aussi, la Ville souhaite s'engager dans la réalisation d'un ABC sur ce site afin de se doter d'une connaissance fine et actualisée de la flore, des habitats et de la faune en vue de mettre en place un plan de gestion adapté aux spécificités de l'île l'Aumône couvert par la zone Natura 2000. L'objectif étant de préserver et restaurer la biodiversité du site et de contribuer à la mise en place d'une démarche plus large de sensibilisation et d'éveil à l'environnement. Cette mission de réalisation de l'ABC sera confiée à un bureau d'études spécialisé dans l'expertise des milieux naturels.

Un soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » permettrait donc de contribuer au financement de la réalisation d'un ABC sur l'île l'Aumône, selon le plan de financement suivant :

<i>Opération</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention OFB sollicitée (€)</i>	<i>Subvention OFB sollicitée (%HT)</i>	<i>Subvention CR IdF sollicitée (€)</i>	<i>Subvention CR IdF sollicitée (% HT)</i>	<i>Part communale (€ HT)</i>	<i>Part communale (%)</i>	<i>Part communale (€ TTC)</i>
Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale	25 000 €	30 000 €	12 500 €	50%	5 000 €	20%	7 500 €	30%	12 500 €
TOTAL	25 000 €	30 000 €	12 500 €	50%	5 000 €	20%	7 500 €	30%	12 500 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 12 500 euros, dans le cadre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale » auprès de l'Office Français de la Biodiversité, pour la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur le site de l'île l'Aumône.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le règlement administratif de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 » de l'Office Français de la Biodiversité,

Considérant la volonté de la Ville de Mantes-la-Jolie d'engager la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale sur le site de l'île l'Aumône,

Considérant l'objectif de la Ville de préservation et de restauration de milieux favorables à la biodiversité, de sensibilisation, d'éveil à l'environnement et d'information du public sur les richesses environnementales présentes sur les îles,

Considérant l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité Communale 2021 » proposé par l'Office Français de la Biodiversité permettant d'apporter un soutien financier aux communes et intercommunalités souhaitant s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur le secteur de l'île l'Aumône,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention de 12 500 euros auprès de l'Office Français de la Biodiversité au titre de l'appel à projets « Atlas de la Biodiversité communale 2021 » pour la réalisation de cette mission,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents contractuels y afférents.

Le Maire

Raphaël COGNET